

Dossiers de subvention ANS

Conditions d' éligibilité de la demande:

Le choix des actions doit se faire parmi [les thèmes FFVL](#).
Plancher de 1500€ ou 1000€ en ZRR au total (par exemple au moins 3 actions à 500€ ou une à 1000 et deux à 250€).
Attention : en cas d'achat le **montant doit être inférieur à 500 € HT par unité**. (par exemple, 3 panneaux à 400 € HT) et il faut détailler tous les achats effectués.



Créer ou ouvrir son « compte asso »

Lien vers le [tuto ministériel](#)
 Lien vers le [tuto FFVL](#)

Préparer la saisie:

Avant de vous lancer dans la saisie informatique, préparez la avec les pièces nécessaires : statuts du club, liste des dirigeants, rapport d'activité, budget prévisionnel et les comptes de l'exercice précédent, RIB
 Préparer les grandes lignes de l'action ou des actions : thème(s) qui la rend (ent) éligible, public ciblé, encadrement...

Subvention → budget prévisionnel

Le budget prévisionnel général du club est voté en AG, il peut être ajusté en cours d'année.
 Vous pouvez faire une demande portant sur plusieurs actions (par exemple sur des thèmes différents), cela permet d'arriver aux 1500€ (ou 1000€ en ZRR)
 Il faudra préparer un budget par action



Grâce à la [feuille de tableur](#) adaptée à nos pratiques et qui contient déjà les formules d'addition, vous pourrez gagner du temps lors de la saisie en ligne et savoir dans quelle rubrique inscrire les dépenses et recettes.